

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

Date de convocation du Comité Syndical
1^{er} décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège
1^{er} décembre 2022

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 49
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 3

SEANCE DU
07 DECEMBRE 2022

Le 07 décembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente de Malinrat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Malory GIANGRECO-BROC est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, FRACHEBOIS Gaylord, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, GONZALEZ Cyril, GUERET Laurent, HAVART Sylvie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, PONCHON Florent, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothee, AMRANI Norbert, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoirs :

- Mme Nathalie MARIN donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT
- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gérard LANGLAIS
- M. Jean-Paul POUZADOUX donne procuration à François MOULIN

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	A l'ouverture de la séance	A compter de la délibération n°45	A compter de la délibération n°46	A compter de la délibération n°49	A compter de la délibération n°58	A compter de la délibération n°60	A compter de la délibération n°61	A compter de la délibération n°62
Nombre de délégués présents	48	49	50	49	46	45	44	43
Nombre de pouvoirs	2	2	2	3	3	3	3	3
Nombre de suffrages exprimés	50	51	52	52	49	48	47	46

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20221207-DEL2022-59-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2022-59 : Projet de centrale photovoltaïque sur la zone d'exploitation de l'ancien CET de Culhat : autorisation de signature d'un bail emphytéotique

VU la délibération n°2018-38 du Comité Syndical en date du 06 octobre 2018 portant autorisation de signature de la promesse de bail emphytéotique ;

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le territoire du VALTOM, SERGIES et le VALTOM ont envisagé de réaliser une centrale photovoltaïque au sol sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de CULHAT.

Une étude de faisabilité a été engagée par la société SERGIES démontrant l'intérêt environnemental d'une telle réalisation.

En effet ces terrains sont des sites dégradés, et inutilisables. Le projet d'une centrale photovoltaïque permet donc de donner une seconde vie au site : pas de consommation de terre agricole, revalorisation du site de stockage des déchets.

A cette fin, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 octobre 2018 entre SERGIES, le VALTOM et le SBA (parcelles ZR163 et ZR178).

En application de l'article 10 de la promesse de bail emphytéotique, SERGIES a cédé ses droits et obligations à VALTOM ENERGIES SOLAIRE (filiale détenue à 67% par le SERGIES).

Compte tenu :

- de l'intérêt environnemental du projet,
- de la volonté du SBA d'encourager le développement de l'énergie photovoltaïque sur son territoire,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer le bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le bail emphytéotique pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur le terrain de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Culhat avec VALTOM ENERGIES SOLAIRE.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20221207-DEL2022-59-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20221207-DEL2022-59-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022